

D



ILLiad TN: 1898538

Article

Journal Title: Le sujet des normes /
Volume: Book published by Editions Ams **Issue:**
Month/Year: 2014 **Pages:** Unknown, but at
beginning of b

Title page, copyright page + 5-17
Article Title: "Avant-propos" and "Introduction: le
sujet et les normes" plus title page, copyright page
& endnotes

Article Author: Macherey, Pierre. Pierre
Macherey

Notes: Billing Notes: FEIN=23-135-2688

ILL Number: 148589439

Lending String: *UPM,PUL,HLS,HLS

Request in processing: 20150518
5/18/2015

Notice: This material may be protected by
copyright

Call #: HM676.M33 2014

Location: 2P

Maxcost: 25.00IFM

PENNSTATE



Interlibrary Loans
Penn State University Libraries
127 Paterno Library, Curtin Rd.
University Park, PA 16802

Falvey Memorial Library - ILL
Villanova University
800 Lancaster Ave
Villanova, PA 19085

Odyssey: villanova.illiad.oclc.org
Email: ill@villanova.edu

Pierre Macherey

LE SUJET DES NORMES

Éditions Amsterdam

© Paris 2014, Éditions Amsterdam.

Tous droits réservés. Reproduction interdite.

Crédit photographique :

Image de couverture : Véronique Symon (vsymon.blogspot.fr).

Abonnement à la lettre d'information électronique
d'Éditions Amsterdam : info@editionsamsterdam.fr

Diffusion et distribution : Les Belles Lettres

ISBN : 978-2-35480-140-3

Avant-propos

Jusqu'à quel point, dans la société telle que nous la connaissons aujourd'hui, la question du sujet est-elle liée à celle des normes? Les études rassemblées ici s'appuient, en vue de la mettre à l'épreuve, sur l'hypothèse suivante: ce lien est à la fois constitutif et réciproque. *Constitutif*: la forme historique actuelle du sujet, qui n'est en rien immuable, le définit essentiellement à partir du rapport qu'il entretient avec des normes. Autrement dit, être sujet, à présent, c'est être sujet sous des normes, restant bien sûr à préciser la nature de celles-ci. *Réciproque*: pour que le sujet réponde à l'appel de normes, il faut, en retour, que leur action soit profilée de manière à le prendre pour cible en le pénétrant dans sa nature propre de sujet, donc en effectuant la position de sujet nécessaire à la réussite de l'opération.

L'Introduction examine, sur un plan très général, la manière dont les normes interviennent socialement, suivant des procédures singulières différant de celles propres à la règle et à la loi qui relèvent formellement de l'ordre du juridique. Elle tente de montrer que, dans ce contexte, il n'y a de place que pour des sujets normés, attendus et piégés par les normes qui les conforment d'emblée à leurs attentes, auxquelles ils ne sont en conséquence pas en mesure d'échapper.

Le premier chapitre interroge le programme de rationalisation qui, depuis plus de deux siècles, définit l'intervention sociale des normes, en vue de mettre en évidence les limites dans lesquelles sa mise en œuvre reste enfermée, ce qui la condamne à déboucher sur des ambiguïtés (latentes) et sur des conflits (déclarés), tout à l'opposé de la vocation unificatrice dont il se réclame. Les sujets exposés à ce programme de rationalisation, loin d'être réconciliés entre eux et avec eux-mêmes, sont donc inévitablement en proie à ces ambiguïtés et à ces conflits.

Le deuxième chapitre, partant de la thèse avancée par Althusser de l'interpellation des individus en sujets par l'idéologie, fait fond sur le caractère proprement langagier de cette interpellation, qui, en vue de les socialiser, inscrit les sujets dans un ordre symbolique global. Jusqu'à quel point cette inscription les atteint-elle dans leur être de sujets? Dans un tel contexte, fondamentalement relationnel, et en conséquence inégalitaire, la revendication d'autonomie portée par un sujet pur qui n'aurait de rapport qu'à lui-même est-elle ou non illusoire?

Le troisième chapitre s'intéresse plus particulièrement à la manière dont l'intervention sociale des normes confère à la nature des sujets qu'elle interpelle une dimension virtuelle, potentielle, par exemple en les constituant comme sujets « productifs », et non seulement « producteurs », dans le cadre de la division sociale du travail instaurée par le régime du salariat.

Enfin, le quatrième chapitre remet en cause la thèse selon laquelle la société dans laquelle on est sujet sous des normes est une société sans idéologie: bien au contraire, elle serait la société dans laquelle l'idéologie opère sous de toutes nouvelles formes, celles de ce qu'on propose d'appeler une infra-idéologie, qui se loge dans tous les replis de la société de normes.

Tels sont, résumés très abstraitement, les principaux thèmes autour desquels tournent, au sens propre de ce mot, les études recueillies dans ce volume. Celles-ci ont été réalisées de façon indépendante, en réponse à des demandes spécifiques; elles abordent ces thèmes sous des angles différents, et peuvent être lues séparément. J'ai renoncé à coordonner leur présentation de manière à lui conférer artificiellement une allure systématique obéissant au mouvement rétrograde du vrai, et j'ai préféré les laisser en l'état et les présenter dans l'ordre où elles ont été élaborées au fur et à mesure: en effet, elles constituent les jalons d'une recherche qui, dans mon esprit, est loin d'avoir atteint ses résultats définitifs; c'est pourquoi je n'ai pas voulu lui donner les apparences rhétoriques de l'achèvement. Ce choix explique, à défaut de la justifier, la présence, dans les différents chapitres de ce livre, d'un certain nombre de redites: celles-ci sont le prix à payer pour que soit restituée la dynamique propre à un effort d'approfondissement

que sa logique même – qui est celle, non du traité, mais de l’essai – condamne à ne pas être mené à terme. Ma seule ambition est d’être parvenu, dans ce livre, à soulever un certain nombre de problèmes, dans l’espoir que ceux-ci puissent être repris par d’autres, en étant éventuellement reformulés dans le cadre d’autres problématiques que celle de la norme, que j’ai adoptée ici non parce que je la considère comme intangible, mais parce que je n’en ai pas trouvé de meilleure.

Pierre Macherey
Juin 2014

Introduction

Le sujet et les normes

Le « je » n'a aucune histoire propre qui ne soit en même temps l'histoire d'une relation – ou d'un ensemble de relations – à un ensemble de normes.

Judith Butler, *Le Récit de soi*, trad. de B. Ambroise et V. Aucouturier, Paris, PUF, 2007, p. 7.

Qu'est-ce qu'être sujet pour des normes, sous des normes et par des normes ?

Soulever ce genre de question, c'est admettre qu'on n'est pas sujet dans l'absolu, de manière inconditionnée, uniquement sur la base du rapport naturel, inné, inébranlable et une fois pour toutes donné qu'on est censé entretenir à soi, et par l'intermédiaire duquel on prend immédiatement conscience d'être sujet, entendons par là un sujet-sujet qui se pose comme autonome. Dans l'esprit d'une ontologie de la subjectivité ne prenant pas la conscience pour base et pour principe, on devient au contraire sujet en situation, en rapport avec d'autres, donc à travers la médiation constituée objectivement par ce rapport, dans un contexte relationnel qui n'est pas réductible à un rapport intersubjectif entre des consciences se réfléchissant directement entre elles. Cela a pour conséquence que le rapport que le sujet entretient avec lui-même à travers cette médiation n'est pas transparent mais opaque, et combine connaissance, reconnaissance et méconnaissance, ce qui le rend d'une certaine manière instable, et du même coup difficilement contrôlable : être maître de soi est un idéal vers lequel on tend mais qui, sans doute, ne peut jamais être complètement réalisé. Ce contexte relationnel doit être remis en perspective historique, en étant rapporté aux nouvelles structures de socialisation et d'exercice du pouvoir liées au développement, dans la seconde

moitié du XVIII^e siècle, du machinisme et de la révolution industrielle. Ce sont ces structures qui définissent encore la manière spécifique dont, en pratique, on est, ou plutôt on *devient* sujet: ce sont celles dont Marx a analysé la base économique dans *Le Capital*, et que Foucault a pour sa part caractérisées en se servant du concept de « société de normes ». Par société de normes, il faut donc entendre l'ensemble des conditions sous lesquelles tous les aspects de l'existence, qu'ils soient privés ou publics, individuels ou collectifs, sont exposés à la surveillance, au contrôle, à l'emprise de normes qui, en mettant en œuvre des codes appropriés, ont pour programme de les unifier et d'en réguler les manifestations, en leur conférant artificiellement une stabilité, en les « rationalisant ».

Si l'on admet que, comme l'écrit Judith Butler résumant la thèse de Foucault, « il n'y a pas de constitution de soi en dehors des normes qui orchestrent les formes possibles que peut prendre un sujet¹ », selon quelles modalités le processus de subjectivation se déroule-t-il? Quelles sont les procédures qui « orchestrent les formes possibles que peut prendre un sujet », en produisant ce qu'Althusser appelle du « toujours-déjà-sujet² »? Ceci revient à se demander en quoi le sujet des normes n'est pas seulement le sujet auquel les normes s'appliquent, ce qui suppose qu'il leur préexiste, mais est aussi le sujet qui résulte de leur action, et, corrélativement, à se demander comment cette action doit être profilée pour produire du sujet, et du sujet de telle ou telle sorte, déterminée et qualifiée. Telles sont les questions qui sont ici abordées.

Pour mieux en cerner les enjeux, il faut d'abord essayer de comprendre comment, dans le contexte propre à une société de normes,

1. Judith Butler, *Le Récit de soi*, *op. cit.*, p. 16.

2. Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat », *Positions*, Paris, Éditions Sociales, 1976, p. 115. On est « toujours-déjà-sujet » dans la mesure où, dès avant la naissance, on est appelé, destiné, à devenir, au terme d'un processus de formation et d'acculturation, un « sujet » ou du « sujet », c'est-à-dire à occuper une position de sujet en étant inscrit et interprété en tant que « quelque chose » relevant du genre « sujet »: non pas sujet-sujet, n'appartenant en fin de compte qu'à lui-même, et, comme dit Stirner, « n'ayant fondé sa cause sur rien », mais plutôt chose-sujet, *subjectum*, que tout prédispose à remplir le rôle de sujet-chose, tendanciellement aliéné, *subditus*.

interviennent les normes et de quel type spécifique de « pouvoir » elles disposent. Agissent-elles sous la forme d'une contrainte, d'une violence? La logique des normes est-elle « opératoire », au sens de l'intervention exercée par un agent sur un terrain ou un matériau indépendant, non préparé, donc préexistant à cette intervention qui procède à son égard dans les conditions de l'extériorité, de manière intrusive, susceptible en conséquence d'être dénoncée comme abusive? Or il apparaît que l'action des normes, dans la mesure même où elle revêt la forme d'une rationalisation, ne se présente pas comme une « action sur », mais comme une « action dans », immanente à son domaine d'intervention : ce dernier ne lui préexiste pas, mais constitue le tout premier résultat de son action, qui de ce point de vue s'effectue, non sous la contrainte, mais en douceur, insensiblement, en donnant lieu, en ouvrant un espace – reprenons cette formule très parlante en dépit de son caractère à première vue énigmatique ou peut-être grâce à celui-ci – à quelque chose qui est de l'ordre du « toujours-déjà-là », « toujours-déjà-là » paradoxalement produit dans des conditions déterminées dont il dépend, ce qui a pour conséquence que, si ces conditions n'étaient pas réunies, il ne serait pas « là ». Son « toujours-déjà » est donc affecté d'un haut degré de contingence, ce qui lui ôte le caractère d'absoluité dont il prétend disposer. Pour réaliser ce tour de force, il faut que les normes soient constituées, profilées, définies, à même le processus à travers lequel elles agissent tout en produisant la cible de leur intervention, processus auquel elles sont étroitement concomitantes et dont elles ne peuvent être isolées. Si l'on peut parler à cet égard d'une manipulation, il faut préciser qu'il s'agit d'une manipulation sans manipulateur occupant une position extérieure au champ de son intervention : c'est ce qui assure la réussite de l'opération, en lui permettant de passer inaperçue, comme si elle se faisait tout naturellement. L'effet d'illusion ainsi produit ne résulte pas de l'interposition d'un écran ou d'un masque venu se placer en avant du réel qu'il parvient à faire ignorer, mais est d'emblée incorporé au dispositif qui produit le réel dont il offre une présentation, proprement une re-présentation, systématiquement déformée, inadéquate. Dans la « société du spectacle », pour reprendre le nom que Debord a donné à la société de normes, tout, y compris ce qui se passe dans la conscience

intime de ses membres, est organisé de manière à faire spectacle dans des conditions telles, cependant, que le principe de son fonctionnement ne se donne pas lui-même en spectacle, et donc échappe aux tentatives de l'identifier, ce qui permettrait de lui faire face et de lui résister. C'est pourquoi le monde des normes, un monde, il faut le dire, bien tordu, porte en lui-même les marques de l'inadéquation, qui constitue son être propre : celle-ci n'est pas seulement un caractère des représentations à travers lesquelles il parvient aux consciences qui l'appréhendent comme adéquat, et en conséquence incontournable. Le réel auquel a affaire le sujet des normes est un réel mutilé et trafiqué, artificiellement suturé : il n'est pas donné mais produit.

Pour réaliser ce programme, les normes délimitent un champ où ce n'est pas du réel, immédiatement donné, qui prend place en première instance, mais du virtuel, dont la manifestation est différée : si les normes ont du pouvoir, c'est justement par leur capacité à configurer du virtuel, dont elles font leur cible privilégiée, et ainsi à anticiper sur l'apparition des éléments qui viendront occuper l'espace qui leur est propre, et ceci en contribuant à leur formation. En ce sens, être sujet pour des normes et sous des normes, c'est être installé dans la position de sujet d'imputation, d'être en puissance dont les actions sont considérées comme susceptibles d'être accomplies – qu'elles le soient ou non dans les faits –, et plus précisément d'être accomplies par « lui » qui est censé être « objectivement » porteur de leur possibilité, en fonction de laquelle il est identifié. Cette position paradoxale est celle d'un sujet objectivé, assigné aux capacités qui lui sont attribuées avant même d'être exposées aux conditions de leur mise en œuvre. Ce sujet d'imputation se présente, sur un plan économique, comme intervenant, de manière active ou passive, dans les processus de production et d'échange ; sur un plan politique, comme citoyen disposant de droits et de devoirs, appelé à participer à des degrés divers, en tant que sujet d'opinion, à des prises de décision collective ; sur un plan privé, comme sujet de désir, porteur d'aspirations auxquelles il lui revient de donner l'allure d'un projet de vie dont il assume la responsabilité. La conscience dont il dispose sur ces trois plans présente un caractère intentionnel, en ce sens qu'elle vise des tâches, des obligations ou des objectifs en attente de leur réalisation.

L'action des normes, qui vise à installer une « seconde nature » où prennent place des figures relevant de la logique du « toujours-déjà-là », qui fait passer ce qui est le résultat d'un processus pour un donné préalable à son déroulement, est donc préparatoire, préventive, tendancielle : les formes de régulation qu'elle instaure ne viennent pas se plaquer après coup sur des domaines de réalité en vue de les soumettre à un contrôle extérieur, mais elles ordonnent d'emblée ces domaines de telle manière que, pris à la source, ils se prêtent d'eux-mêmes, spontanément si on peut dire – mais il s'agit d'une spontanéité qui, en fait, n'a rien de spontané : elle résulte d'un trafic –, à ce contrôle qui leur est imposé sans avoir à passer par l'intermédiaire de la contrainte ou de la violence³. En ce sens, des normes parviennent à être à l'œuvre sans avoir à être à proprement parler subies. Comme l'explique Bourdieu, les « habitus » par l'intermédiaire desquels les normes sociales orientent les comportements individuels mettent en place des régularités sans avoir à passer par la formulation de règles explicites conscientes, assumées comme telles par ceux qui s'y conforment, ce qu'ils font sans s'en rendre compte ; c'est pourquoi leur « servitude » ne peut d'aucune façon être qualifiée de « volontaire » ou résultant d'un accord librement consenti : ils sont piégés, suggestionnés, hypnotisés et comme pétrifiés par les normes qui, les attendant, les traitant en « toujours-déjà-sujets », les manipulent à leur insu en mettant en œuvre des procédures de captation d'autant plus efficaces qu'elles trament leurs intrigues dans l'ombre. Et si ces procédures installent en fin de compte un effet de domination, ce n'est pas parce qu'elles dérivent d'une instance originaire, et en quelque sorte substantielle, isolable, de pouvoir qui en serait la cause préalable : elles sont en quelque sorte du pouvoir à l'état pur, dont l'influence se diffuse à travers tous les aspects de l'existence humaine sans exception.

Être sujet sous des normes, dans un tel cadre, est-ce être conditionné par ces normes ? Certainement pas, si on entend par conditionnement une contrainte fonctionnant de manière rigide et unilatérale, ce dont le formalisme juridique fournit l'exemple par

3. « Rien de plus « évolué » que ce qui nous paraît « tout naturel ». » (Fernand Deligny, *Le croire et le craindre*, in *Œuvres*, Paris, L'Arachnéen, 2007, p. 1162.)

excellence. Les normes, dans la mesure où elles ont affaire à du virtuel, à du tendanciel, n'obligent pas : elles sollicitent, elles proposent, elles incitent, elles prévoient, elles planifient, ce qui se traduit par le fait qu'elles lancent une demande et qu'elles définissent un programme à remplir qui, simultanément, délivre les critères de la reconnaissance, c'est-à-dire de la disposition à être « conforme », en occupant la place à laquelle on est destiné, en tant que « toujours-déjà-sujet », à l'intérieur du champ où leur action se déploie. Pour reprendre le terme dont Althusser s'est servi pour caractériser la manière dont l'idéologie envoie une adresse qui constitue en « sujets » ceux qui la réceptionnent, on est « interpellé » par les normes. Celles-ci formulent une demande qui ne préjuge pas de la réponse factuelle qui sera apportée à la question ainsi lancée ; simplement, elles fixent le cadre à l'intérieur duquel cette réponse sera recueillie et par conséquent appréciée, mesurée, comptabilisée, à travers une opération d'interprétation qui établit que cette réponse est plus ou moins bonne ou mauvaise, recevable ou irrecevable du point de vue des normes qui procèdent à son évaluation. Le sujet de normes est un sujet qualifié, déterminé par « ses » propriétés qui, en même temps qu'elles le définissent, le font exister, l'appellent, l'attendent, en lui assignant certains types de comportement et en lui prescrivant les modalités de son identification, en relation avec le ou les rôles qu'il lui revient de jouer correctement ou non. S'il lui appartient personnellement, jusqu'à un certain point, de s'y prêter ou non en pratique, il demeure que son attitude à cet égard, quelle qu'elle soit, devra être évaluée en fonction des paradigmes ainsi mis en place, ce qui fera de lui un bon ou un mauvais sujet, ou plutôt un sujet plus ou moins bon, dans tous les cas de figure saisi, catalogué et rangé, fixé par des normes auxquelles il lui est impossible d'échapper. S'effectue ainsi l'inscription du sujet dans un ordre symbolique qui, comme l'explique Lacan, lui confère le degré de validité, et si on peut dire de fiabilité, ou de recevabilité, dont il est capable.

De cette façon est installé un régime de nécessité qui, paradoxalement, fait place à la liberté de ceux qu'il assujettit, dans la mesure où c'est d'eux-mêmes qu'ils sont amenés à assumer en acte, personnellement, leur mise en conformité à l'ordre collectif qui les englobe :

c'est sous leur entière responsabilité, se figurent-ils, qu'ils viennent occuper la position à laquelle ils sont prédestinés, sans cependant que cela amène à parler à ce propos de servitude volontaire, décidée par des individus autonomes n'ayant à rendre compte de leurs choix qu'à eux-mêmes selon leurs propres critères d'évaluation, car les attitudes qu'ils adoptent en fin de compte en vue de répondre à l'appel des normes sont à la fois inconditionnées et conditionnées. Comment ce nouage paradoxal entre liberté et nécessité est-il obtenu? Principalement par le fait que, comme cela a été signalé, les normes fonctionnent et propagent leur action sous un régime d'évidence: c'est ce qui rend leur intervention insensible, et leur évite d'avoir à passer en force, ce à quoi elles ne se résolvent que de manière exceptionnelle. Si elles s'imposaient à la manière d'une obligation externe, faisant intervenir à un degré ou à un autre une violence, elles devraient se manifester sous des formes explicites, déclarées, nettement identifiables, et feraient alors l'objet de choix clairs, que ceux-ci soient positifs ou négatifs, effectués en conscience par ceux qui les font. Or il n'en est rien: si nul n'est censé ignorer la loi, qui s'impose par la contrainte comme une forme extérieure dont les contours ne prêtent à aucune ambiguïté, du moins en principe, nul n'a besoin de connaître les normes pour avoir à se situer dans le champ qu'elles informent de façon insidieuse, de telle manière que leur pouvoir ou leur autorité se trouvent complètement intégrés à l'organisation de ce champ. On les suit aveuglément sans avoir à proprement parler à leur obéir: quelles que soient les décisions et les motivations qui orientent en particulier les conduites, celles-ci tombent automatiquement, sans mot dire, dans le champ relationnel structuré par leur action. Les normes ne parlent pas, ou le moins possible⁴: elles délivrent leurs messages dans la tête des gens qu'elles conduisent en les suggestionnant, sans que ceux-ci accèdent à une compréhension claire du contenu de ces messages qu'ils ne saisissent le plus souvent que de manière très partielle, ce qui rend leur décryptage aléatoire et

4. C'est cette économie particulière de langage qu'évoque Pasolini lorsque, dans un texte recueilli dans ses *Écrits corsaires*, il parle d'un « discours des cheveux ». Les « mythologies » de Barthes sont entièrement consacrées à l'analyse de ce type de « discours » qui n'est pas prioritairement fait avec des mots.

à la limite superflu. En ce sens, on peut parler d'une ruse des normes, comme Hegel parlait de la ruse de la raison.

Appréhender sous cet angle le processus de subjectivation, c'est donc mettre relativement hors jeu la référence à des représentations conscientes, à des spéculations ou justifications du type de celles qui, traditionnellement, ont été rangées sous le concept d'idéologie. On serait tenté d'en conclure que la société de normes est une société soumise au règne du pur pragmatisme, donc une société sans idéologie, en ce sens qu'elle aurait mis fin à l'intervention de l'idéologie dans l'orientation et l'interprétation des comportements de ses sujets. Ne faut-il pas plutôt dire qu'elle invente de nouvelles formes d'intervention de l'idéologie, dont elle déplace le point d'application et dont elle modifie les modalités en les soumettant à ce qu'on vient d'appeler un régime d'évidence qui permet d'en économiser les manifestations? Le toujours-déjà sujet des normes a-t-il cessé d'être idéologisé, mythologisé, encadré par des structures discursives qui orientent ses pratiques en rendant possible leur mise en récit, ce qui suppose que soient combinées les références au réel et à l'imaginaire, dans des conditions qui rendent extrêmement difficile le partage entre ce qui revient à l'un et à l'autre? Rien n'est moins sûr, et la société de normes pourrait bien être la plus idéologique de toutes, dans la mesure où elle est parvenue à absorber totalement l'idéologie dans son fonctionnement, sous la forme de ce qu'on propose d'appeler une «infra-idéologie», le type spécifique d'idéologie ou de manipulation de l'ordre symbolique approprié à une société de normes. Une fois établi qu'une société de normes marche à l'évidence, il est clair qu'elle ne peut se passer des (bons et mauvais) tours de l'idéologie.

Le fonctionnement de la société de normes repose donc sur un paradoxe. Il installe un régime d'attente évidenciel dont la mise en place court-circuite l'appel explicite à la conscience de sujets qui auraient à se positionner en résonnant et en répondant par eux-mêmes, de leur propre initiative, de manière réfléchie, raisonnée, à cet appel: les normes informent les conduites en se dispensant de tout effort de justification qui risquerait, en sens inverse, de les discréditer; elles jouent directement la carte des faits sous l'autorité nue desquels elles

se placent. Mais, bien sûr, cette autorité nue est un leurre : les faits qu'elle prétend représenter ne sont eux-mêmes que des interprétations, promulguées à l'occasion par des experts patentés, interprétations dont la trame discursive, tout en étant rejetée à l'arrière-plan, demeure présente et agissante, dans tous les sens du mot informante, et le plus souvent déformante, de façon latente. Que les normes interviennent en se passant d'explications, ou en réduisant au minimum techniquement requis ces explications, ne signifie donc pas que leur trajectoire se tienne à l'écart d'un ordre langagier entièrement idéologisé, mythologisé et symbolisé ; elles ont d'autant plus le besoin de faire oublier qu'elles sont de part en part structurées par lui : elles sont si on peut dire du langage en acte, dont les messages réduits à leur strict minimum vital mettent en jeu des signes dont la signification est provisoirement suspendue, donc différée, voire même refoulée, mais non effectivement abolie. Tel est le tour de force opéré par l'infra-idéologie : elle tend à déguiser en nécessité de fait, de part en part naturelle, une régulation des comportements qui est en réalité associée à une conception historique du monde que le sujet des normes est appelé à endosser avant même de savoir à quoi il s'engage en lui servant de lieu d'accueil. C'est pourquoi, sous le silence assourdissant des normes, le « toujours-déjà-sujet » reste, et même est dès le départ constitué comme un sujet de langage, ayant à occuper tant bien que mal la place qui lui est assignée à l'intérieur de l'ordre symbolique institué dans le contexte propre à une certaine forme historique de société dont il est devenu le desservant, le *Träger* ou le « porteur », dirait-on dans le langage de Marx, sinon à proprement parler l'esclave.